COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2010

L'AN DEUX MILLE NEUF le 17 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2010

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Anita BONNIN, Marie BOYER, Catherine CHAILLON, Anne-Marie DARAN, Frédéric DELHOMME, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FAVROUL, Marie-France FRADIN, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNHAY, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU, Christine WANNER.

POUVOIRS DONNES :

Dominique ALCALA à Jean-Pierre FAVROUL
Christian BLOCK à Jean-Pierre FAVROUL
Marie-Claire CAILLOU à Colette DARAN
Jean-Pierre FIORUCCI à Jean-Pierre BERTRAND

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 18 suffrages exprimés : 22

Compte-rendu de la séance du 10 avril 2010 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 10 avril 2010, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France FRADIN

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-01

PROJET VETTINER – DEPÔT DE DOSSIER DGE 2010

Monsieur le Maire rappelle que la commune sollicite une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour son projet de réhabilitation de la Maison VETTINER en centre-bourg.

Il indique au moyen du tableau ci-dessous les modalités de financement prévues ainsi que la subvention sollicitée :

Organismes	Montants	Pourcentage
Etat (DGE)	35 000,00 €	11,67 %
Mairie de Bouliac	265 000,00 €	88,33 %
TOTAL	300 000,00 €	100 %

Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités de financement et la subvention sollicitée au titre de la DGE pour la réhabilitation de la Maison VETTINER.

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-02

AMENAGEMENT VOIRIE AVENUE DE LA BELLE ETOILE – CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Avenue de la Belle Etoile, il est prévu de réaliser un petit giratoire à l'intersection de cette avenue avec le Chemin de Brousse, qui desservira également les futurs logements sociaux d'Amanieu dont la construction est actuellement en projet.

Afin que la Communauté Urbaine de Bordeaux puisse réaliser l'amorce de voirie vers ces logements sociaux, il est nécessaire de leur céder une surface de 44 m². Monsieur le Maire propose que cette cession soit effectuée à titre gratuit.

Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de céder à la CUB titre gratuit une parcelle de terrain de 44 m² au niveau de l'intersection de l'avenue de la Belle Etoile avec le Chemin de Brousse pour la réalisation d'une amorce de voirie vers les logements sociaux Amanieu.

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-03

PERMIS DE DEMOLIR - INSTAURATION

(Christine Wanner ayant quitté la séance le temps de la délibération, le nombre de votants est suffrages exprimés est porté à 21)

La législation française ne prévoit pas d'obligation de déposer un permis de démolir en dehors de zones ou de biens particuliers bien définis dans un but de protection du patrimoine. Cependant, une commune à la faculté d'instaurer un permis de démolir obligatoire, sur tout ou partie de son territoire.
Considérant l'intérêt de connaître les projets de démolition qui existent sur la commune, il vous est proposé d'instaurer le permis de démolir sur la commune de Bouliac.

Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- D'instaurer le permis de démolir sur le territoire de la commune de Bouliac

Vote **Pour 21** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-04

STATION D'EPURATION CLOS DE HILDE A BEGLES – AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE SECHAGE DE BOUES

La Communauté urbaine de Bordeaux sollicite l'avis des communes situées dans un périmètre de 3 km de la station d'épuration Clos de Hilde (Bègles) pour obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de séchage de boues et de combustion de biogaz.
Considérant le caractère favorable du projet pour l'environnement. Considérant que le dossier a correctement identifié les enjeux environnementaux et paysagers qui sont dans l'ensemble modestes, et fourni une évaluation maîtrisée des impacts et des mesures compensatoires (CF avis de l'autorité administrative de l'Etat sur l'évaluation environnementale).

Il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation présentée.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré,

- Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation faite par la CUB d'exploiter une installation de séchage de boues et de combustion de biogaz à la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles.

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-05

ACCUEIL DE LOISIRS JEUNES (ALJ) - TARIFICATION

Monsieur le Maire explique que le Centre de Loisirs de Bouliac a créé une nouvelle structure ouverte aux adolescents, l' « ALJ », qui leur propose des réunions et des activités pendant les vacances de 14h à 19h.
La Commission Loisirs jeunesse a travaillé sur une tarification de ces activités retracée dans le tableau ci-dessous :

Cinéma	5,00 €
Piscine/baignade	5,00 €
Patinoire	5,00 €
Bowling	5,00 €
Escalade	10,00 €
Laser quest	15,00 €
activités nautique	10,00 €
Accrobranche	15,00 €
Sortie bordeaux	1,00 €
Ciné mac do	12,00 €
visites culturelles	1,50 €
Spectacle	5,00 €
Transports bus ou minibus	2.50 €
Moto Cross	15,00 €

Par ailleurs, une cotisation de 50 € par an, à compter du 1er juillet 2010, est demandée par enfant pour pouvoir participer aux activités.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré,

- Le Conseil municipal vote les tarifs retracés ci-dessus concernant les activités et la cotisation de l'ALJ

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-06

CAMPS DE VACANCES ETE 2010 – TARIFICATION

Monsieur le Maire présente les camps de vacances organisés par le Centre de Loisirs sans hébergement pour l'été 2010 et les budgets prévisionnels correspondants. Il tient à féliciter Colette Daran et sa commission pour la travail accompli et souligne notamment le camp organisé en Croatie pour les plus grands, exceptionnel comparé à la taille et aux moyens de la commune. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs correspondants.
Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps applicables en 2010 comme suit :

CAMPS ETE 2010	Tarif commune	Tarif commune avec quotient familial CAF<450	Tarif hors commune	Tarif hors commune avec quotient familial CAF<450
Poney, préhistoire et accrobranche à Sarlat 4/6 ans 5 au 7 juillet 2010	180 €	165 €	210 €	195 €
Surf à Lacanau 6/13 ans 5 au 9 juillet 2010	230 €	215 €	260 €	245 €
Equitation, atlantik parc et Pinède des singes à Labenne 12 au 14 juillet 2010	180 €	165 €	250 €	235 €

Croatie 15/17 ans 4 au 19 juillet 2010	650 €	600 €	950 €	900 €
Activités nautiques à Gotein Libarrenx 13/15 ans 5 au 9 juillet 2010	250 €	235 €	290 €	275 €
Saint Savin 2 10/13 ans 13 au 17 juillet 2010	220 €	200 €	260 €	220 €
Mini-moto équitation à Saint Christoly 6/13 ans 12 au 16 juillet 2010	250 €	235 €	290 €	275 €

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-07

MARCHES DE PRODUCTEURS – DROITS DE PLACE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que deux marchés de producteurs ont lieu cette année les 28 mai et 18 septembre 2010, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde.
La participation des producteurs a été déterminée comme suit :

- Tarifs au mètre linéaire :

3 € pour 2 mètres linéaires
6 € pour 4 mètres linéaires
9 € pour 6 mètres linéaires

- Droits de place :

Pour les producteurs de plats chauds (canard, viande, poisson, escargots)
23 € pour 2 mètres linéaires
39 € pour 4 mètres linéaires
54 € pour 6 mètres linéaires

Pour les producteurs des autres produits
18 € pour 2 mètres linéaires
30 € pour 4 mètres linéaires
42 € pour 6 mètres linéaires

- Indemnisation installation/rangement :

Tout producteur doit s'acquitter d'une taxe pour indemniser l'organisateur à l'installation et au rangement des marchés.
2 € par marché

- Electricité :

De 500 à 1 000 W 0 €
De 1 000 à 2 000 W 1 €
De 2 000 à 3 000 W 2 €
De 3 000 à 4 000 W 3 €
De 4 000 à 5 000 W 4 €
De 5 000 à 6 000 W 5 €
De 6 000 à 7 000 W 6 €

Monsieur le Maire précise que la perception des recettes se fera par le biais de la régie des locations de salle et droits de place.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les tarifs pratiqués pour les marchés de producteurs.

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-08

ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE – COTISATION 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde, qui vaut adhésion à l'Association des Maires de France.

La cotisation 2010 est fixée à 560,08 €

Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde
- le versement d'une cotisation de 560,08 € pris sur les crédits de l'article 6574 du BP 2010

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-09

MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE – PARTICIPATION 2010

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à la Mission Locale des Hauts de Garonne qui travaille pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le secteur de la Rive Droite bordelaise.

La participation des communes adhérentes est fixée à 1,30 € par habitant soit 4 084,60 € pour la commune de Bouliac (1,30 € x 3 142 hab)

Il est décidé d'étudier de plus près l'activité de cette association au cours de l'année 2010, notamment en ce qui concerne les bouliacais.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation à la Mission locale des Hauts de Garonne pour un montant de 4 084,60 €
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6281 du Budget Primitif 2010

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-10

SIGAS HAUT DE GARONNE – CLIC – PARTICIPATION 2010

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a passé une Convention avec le Syndicat Intercommunal des Gestion des Actions Sociales (SIGAS) des Hauts de Garonne au titre de la mission CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination, qui constitue un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour informer les personnes âgées et leur entourage sur le maintien à domicile et mettre en place le soutien nécessaire).

Dans cette convention, la participation de chaque commune adhérente est fixée depuis 2007 à 0,34 € par habitant, soit 1 068,28 € pour la commune de Bouliac (0,34 € x 3 142 hab)

Michel Thibeau rapporte que le CLIC s'occupe de 4 personnes sur la commune.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation à la Mission locale des Hauts de Garonne pour un montant de 1 068,28 €
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6281 du Budget Primitif 2010

Vote	**Pour**	**22**	**Abstention**	**0**	**Contre**	**0**

2010-05-11

HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT ET MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT – COTISATIONS 2010

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à l'association Hauts de Garonne Développement, qui est une agence de développement économique de la Rive droite bordelaise, ainsi qu'à la Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne, qui est une association d'aide aux administrés dans les domaines de l'accès au droit, l'aide aux victimes, la médiation pénale…

La cotisation 2010 pour chacun de ces organismes a été fixée à 1 080,45 €.

De même que pour la Mission locale des Hauts de Garonne, il est décidé de regarder de plus près l'activité de ces associations et leur apport réel pour la commune, et éventuellement de les solliciter d'avantage.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation à l'association Hauts de Garonne Développement pour un montant de 1 080,45 €
- De voter la participation à l'association Maison de la Justice et du Droit pour un montant de 1 080,45 €

De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6281 du Budget Primitif 2010

Vote	**Pour**	**22**	**Abstention**	**0**	**Contre**	**0**

2010-05-12

SPIRD – PARTICIPATION 2010

Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait partie du Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite (SPIRD).

La cotisation 2010 a été fixée à 11 011,05 €.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la cotisation au SPIRD pour un montant de 11 011,05 €
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6554 du Budget Primitif 2010

Vote	**Pour**	**22**	**Abstention**	**0**	**Contre**	**0**

2010-05-13

COMITE DES HAUTS DE GARONNE DE LA SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR - SUBVENTION

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par le Comité des Hauts de Garonne de la Société d'entraide des membres de la légion d'honneur pour une subvention qui leur permettra notamment de venir en aide à ceux de leurs membres qui en ont besoin. Il est proposé que l'association vienne expliquer ce qu'est la légion d'honneur aux enfants des écoles.

Ouï ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De voter une subvention de 100 € au Comité des Hauts de Garonne de la Société d'entraide des membres de la légion d'honneur
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6281 du Budget Primitif 2010

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-14

FOYER CULTUREL ET SPORTIF – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire explique que 4 membres du club de taekwondo appartenant au Foyer culturel et sportif de Bouliac (FCS) ont brillé lors des championnats régionaux techniques ce qui leur a permis d'être qualifiés pour les championnats de France qui se déroulent à Monaco.

Le FCS demande une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais de déplacement occasionnés. Monsieur le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle de 500 € soit donc accordée au FCS

Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de voter une subvention exceptionnelle de 500 € au FCS
- De constater que les crédits ont été prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2010

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

2010-05-15

TEMPETE KLAUSS DU 24 JANVIER 2009 – SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture de la Gironde propose aux communes du département qui ont été touchées par la tempête Klauss du 24 janvier 2009 de solliciter le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne dédié à ce genre d'évènements.

L'estimation globale des dégâts occasionnés par cette tempête sur la commune est de 24 457,16 €

Ouï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Sollicite auprès de la Préfecture de la Gironde le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne pour les dégâts causés par la tempête Klauss du 24 janvier 2009.

Vote **Pour 22** **Abstention 0** **Contre 0**

La séance est levée à 19h30.